

FEVRIER 2011

Flash infos Mairie



Chères Boinvilloises, Chers Boinvillois,

Le premier article de ce flash info est d'actualité car la fin d'année 2010 a été une période qui nous a offert les rigueurs d'un hiver bien précoce. Aussi comme cette saison hivernale est loin d'être terminée, nous tenions à vous expliquer le fonctionnement du service mis en place par les différents acteurs.

Le second sujet est lui aussi d'actualité car le passage de la télévision au numérique est très proche et il est temps de s'y préparer.

Je profite de ce Flash info pour vous présenter, à nouveau, au nom de l'équipe municipale nos vœux les plus chaleureux de belle et heureuse année 2011 pour vous-même et ceux qui vous sont chers.

Bonne lecture.

Cordialement,
Jean-Louis FLORES

Gestion du déneigement

Le plan de déneigement pour Boinville le Gaillard et ses environs est réalisé comme suit :

- Pour les voies communales, c'est la mairie qui assure le déneigement.
- Pour les voies départementales, en théorie c'est le département qui en assure le dégagement, mais en pratique c'est la mairie qui déneige le CD116 du Bréau jusqu'à la N191,
- Pour les voies nationales, c'est-à-dire la N191 et N10, ce sont des voies ultra prioritaires dégagées et mises au noir par la DIRIF qui est un service de l'état.



La commune a mis en place un plan de déneigement qui s'organise dans l'ordre suivant : virages et carrefours dangereux, routes de liaison, voies principales dans les villages, dégagements et enfin les rues et résidences. Le dégagement des trottoirs relève de la responsabilité des habitants.

Il faut rappeler que le chasse neige est prioritaire, qu'il est interdit de le dépasser et de le gêner dans ses manœuvres.

S'agissant de l'utilisation du sel, il faut souligner qu'il n'a pas une efficacité immédiate, ni sur la neige ni sur le verglas. Des conditions de température et de circulation sur les voies salées doivent être réunies. Du point de vue écologique, le sel est nocif car il se retrouve en quantités importantes dans les cours d'eau et en infiltration dans les terres.

De plus, par delà les considérations écologiques, il faut savoir que le sel et la lame de déneigement participent grandement à la détérioration des routes en hiver. Et les réparations aux beaux jours sont toujours très coûteuses.

Cette année la commune a anticipé en ayant un stock de sel supérieur à la consommation de l'année dernière. Malheureusement il a été pratiquement épuisé avec les premiers épisodes neigeux à répétition (5 tonnes de sel ont été dispersées sur les voies communales depuis la mi-décembre).

Les fournisseurs ne sont pas en capacité d'assurer les livraisons pour le moment et le sel restant doit donc être économisé. Si de nouveaux épisodes neigeux surviennent avant que la commune ne dispose de stocks de sel suffisants, les services municipaux utiliseront du sable.

Dans ces circonstances météorologiques rendant les déplacements routiers difficiles, indépendamment des conditions de déneigement des routes, il reste impératif d'adapter sa conduite aux conditions climatiques.



BOINVILLE LE GAILLARD ET LATNT

Vous avez reçu dans votre boîte aux lettres la brochure nationale expliquant le passage de la télévision au numérique. L'équipe municipale a souhaité vous diffuser une information complémentaire sur les impacts de ce changement sur vos installations.

Le 8 mars 2011, dans les Yvelines et pour toute l'Île de France, la diffusion analogique des chaînes de télévision (TF1, France2, France3, Canal+, France5/Arte et M6) va s'arrêter pour être remplacée par une diffusion numérique. Les habitants de Boinville le Gaillard et de ses hameaux doivent vérifier que leur installation est prête, pour éviter de se retrouver avec un écran noir au moment de l'arrêt de l'analogique.

La TNT et votre installation

Les foyers qui reçoivent actuellement les six chaînes historiques par une antenne hertzienne (râteau) ou intérieure sont concernés. Pour continuer de recevoir la télévision le 8 mars 2011, vous devez adapter vos installations au numérique à l'aide d'adaptateur TNT, TV TNT, ADSL, satellite ou encore CABLE.

Des aides financières et techniques

Afin de vous aider financièrement pour la modification de votre installation, des aides peuvent être accordées sous conditions de ressources ou sous conditions particulières :

- 25€ maximum pour l'installation
- 120€ maximum pour une antenne
- 250€ maximum si vous avez opté pour l'installation d'une parabole.

Dans tous les cas, pensez à conserver vos factures ou tickets de caisse, ils seront nécessaires pour compléter votre demande d'aide.

A noter qu'une aide technique gratuite à l'installation est accordée pour les personnes de 70 ans et plus ou souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80%.

Adressez vous au centre d'appel ou consultez le site Internet pour connaître tous les détails concernant les conditions d'attribution de ces aides et pour demander à bénéficier d'une aide financière ou technique.

Des professionnels à votre service

La TNT, le satellite, l'ADSL ou le câble, les options ne manquent pas. Pour vous guider, des professionnels (magasins et antennistes) se sont engagés à proposer leurs services au prix du marché, et ont signé une charte de confiance. Ils sont reconnaissables au label « Professionnel agréé - Tous au numérique ».

La liste des professionnels de votre région est consultable sur Internet ou en appelant le centre d'appel.



Pour toute information, documentation, demande de formulaire ou question...

Centre d'appel : **0970 818 818** du lundi au samedi de 8h à 21h
(Numéro non surtaxé, prix d'un appel local)

Site internet : **www.tousaunumerique.fr**